

## Environnement | Comment limiter l'impact du numérique sur l'environnement : les mesures prises à La Rochelle



**C'est un fait concret et mesurable : la pollution numérique a doublé en quelques années et pourrait à ce rythme polluer autant que les voitures en 2025. Au-delà de consommer une quantité impressionnante de ressources naturelles non renouvelables, de métaux et de terres rares dont l'extraction menace les populations et les écosystèmes, les usages du numérique sont responsables aujourd'hui de 6% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de 10% de la consommation d'électricité mondiale. Une prise de conscience commence à prendre forme auprès des chercheurs, des entreprises et du grand public : selon l'étude de l'Observatoire du numérique, 40% des publics interrogés se disent conscients que l'utilisation des smartphones, tablettes et autres objets connectés pourrait avoir un impact négatif sur l'environnement.**

Pour contribuer à endiguer ce phénomène, l'agglomération de la Rochelle et ses partenaires du consortium engagé dans le projet « territoire littoral urbain zéro carbone », actuellement en cours d'analyse au niveau de l'Etat dans le cadre d'un appel à projet de territoire innovant de grande ambition (TIGA), ont décidé de se mobiliser sans attendre. La Ville et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, l'Université, Atlantech et le Port Atlantique La Rochelle ont signé une Charte du Numérique responsable le 18 juin à l'université, dans le cadre d'une journée dédiée à des rencontres entre chercheurs sur le sujet, clôturée par une conférence grand public sur cette thématique.

### Réduire l'impact carbone

Cette charte engage les institutions partenaires aussi bien sur la gestion éthique des données que sur la réduction de l'impact carbone de leurs pratiques en interne du numérique. « La charte formalise des actions qui existaient déjà plus ou moins selon les services, en concrétise de nouvelles, et surtout pose un cadre d'application à ces différentes mesures », explique le président de l'université Jean-Marc Ogier. Dans le prolongement de la loi RGPD (Règlement général sur la protection des données, appliquée depuis le 20 juin 2018), les équipes chargées de sa mise en application devront veiller au bon respect de la charte, que ce soit à l'université, dans les entreprises partenaires du consortium dont le port Atlantique ou encore dans l'administration rochelaise (personnels de mairie

et d'agglomération).

Un exemple de bonnes pratiques concrètes : « réduire le nombre de mails envoyés ; mettre en place une politique d'impression contrôlée en réduisant par exemple ses impressions papier et en adoptant une politique d'impression commune ; mutualiser les laboratoires de calcul plutôt que d'en avoir un par groupe de recherches, etc. », explique Jean-Marc Ogier, pour qui tous ces engagements font partie du concept Smart Campus de l'université. Des mises en application similaires sont ou seront mises en place chez les autres signataires de la charte. « Pour nous, ça s'inscrit directement dans la continuité de notre engagement avec le label Cit'Ergies », renchérit le président de l'agglomération et maire de La Rochelle Jean-François Fontaine.

## Vers une gestion éthique et durable des données

Selon cette charte, réduire ses usages du numérique au quotidien passe également par une nouvelle approche de la gestion des données. « Aujourd'hui, on a l'impression d'être dans une course effrénée à l'usage et au stockage des données : au fil du temps, on a cherché à avoir toujours plus capacité de mémoire numérique, puis il y a eu le Cloud et la course est toujours en cours, on a l'impression qu'il n'y a plus de limite », explique Jean-François Fontaine, pour qui il faut revenir à une sobriété dans l'ensemble de nos modes de consommation. « Il faut interrompre ce processus d'acquisition permanent pour investir dans ce qui est vraiment essentiel », renchérit Jean-Marc Ogier.

Au-delà de limiter son stockage, la gestion des données numériques soulève également des questions éthiques. « Garder la main sur le numérique, c'est remettre de l'humain dans cette course folle à l'acquisition », analyse Jean-François Fontaine, « la thématique soulève aussi des problématiques de gouvernance : à qui appartiennent ces données ? Comment garder la main sur leur utilisation ? Comment faire pour que l'éthique reste présente dans cet usage ? ». On l'a vu il y a peu dans le contexte géopolitique international, les données peuvent être manipulées dans des enjeux de pouvoirs politiques et le numérique devenir dangereux lorsqu'il est concentré dans les mains d'un gouvernement arbitraire, souligne l'élus, « le numérique doit rester dans les mains de pouvoirs où sont présents des contre-pouvoirs, c'est un enjeu de démocratie ».

« L'enjeu d'aujourd'hui, c'est de trouver comment concilier le développement économique avec l'évolution du numérique, qui va très vite, et ce avec les contingences du développement durable », poursuit Jean-Marc Ogier. L'Université de La Rochelle mène déjà un programme de recherches sur la fraude aux données et la fraude à transformation d'images. Depuis un mois, elle accueille également le tout premier Institut du numérique de France. Créé au printemps, il est composé de chercheurs, de grandes entreprises comme La Poste ou Le Crédit Agricole, d'ONG et de PME.

Anne-Lise Durif

*Crédit Photo : Anne-Lise Durif*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 18/06/2019*

*[Url de cet article](#)*